



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le

- 9 NOV. 2023

Dossier suivi par : Alexandre CARRET
Tél : 04 72 61 37 82
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Réaliser des essais de gazéification avec de nouveaux intrants (bois B, CSR) en complément des essais réalisés en biomasse et accroître la durée de fonctionnement de l'installation par an, en particulier pour les nouveaux intrants

Localisation : 15, quai Louis Aulagne à SAINT-FONS

Pétitionnaire : ENGIE

Réception du dossier complet le : 3 novembre 2023

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-056

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 8 décembre 2023.

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation

L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE